

MUNICIPALITÉ DE LA REINE
ORDRE DU JOUR
DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
DU 19 décembre 2022 à 20h00

Sont présents: La mairesse Fanny Dupras, et

Les conseillères mesdames Sophie Bouchard, Marielle Gauthier, Chantal Godbout et Blaise Boisvert,
Le conseiller monsieur Réjean Bernard

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement, formant quorum sous la
Présidence de la mairesse.

Assiste également à l'assemblée, Mme Lise Bégin, directrice générale et secrétaire-trésorière, qui agit
en tant que secrétaire d'assemblée.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après avoir constaté qu'il y a quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 20h00.

2. **22-12-331 : ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par Mme Chantal Godbout et résolu à l'unanimité
d'adopter l'avis de convocation, tel que signifié et de prendre en considération les sujets qui y sont
mentionnés.

1. Ouverture de la séance extraordinaire; il est __h__
2. Adoption de l'avis de convocation
3. Résolution d'aide à la voirie PPA-CE Reddition de compte décembre 2022;
4. Résolution d'aide à la voirie PPA-ES Reddition de compte décembre 2022;
5. Modifications conditions salariales des employés municipaux
6. Abroger Résolutions #22-11-270 Contrat de la SPCA;
7. Varia
8. Période de questions

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

3. **22-12-334 : Résolution d'aide à la voirie PPA-CE Reddition de compte décembre 2022**

ATTENDU QUE la date limite pour faire la reddition de compte pour le PPA-CE est le 31 décembre 2022
pour recevoir la subvention de 15 000\$;

- Dossier : 00032104-1 – 87080 (8) – 20220511-010
- Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
- Résolution numéro : 2022-12-335

ATTENDU QUE les élus municipaux de la municipalité de La Reine ont pris connaissance des modalités
d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale
(PAVL) d'un somme de 15 000\$ et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de
compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a
autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la
réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2022** de l'année civile au cours de laquelle le
ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de :Marielle Gauthier, appuyée par Réjean Bernard, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de La Reine approuve les dépenses d'un montant de **91541\$** relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

4. 22-12-335 : Résolution d'aide à la voirie PPA-ES Reddition de compte décembre 2022

Il est proposé par Marielle Gauthier, appuyée par Monsieur Réjean Bernard et résolu à l'unanimité d'attendre pour demander la subvention PVAL PPA-CE accordé en 2022 de 20 milles dollars qui se divise sur trois ans.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

5. 22-12-336 : Conditions Salariales des Employés journaliers de la municipalité

CONSIDÉRANT QU'un changement est effectué sur les 3 employés municipaux à partir du 1 janvier 2023;

Il est proposé par Marielle Gauthier, appuyée par Monsieur Réjean Bernard et résolu à l'unanimité que la directrice générale dépose les nouvelles ententes au dossier de chacun des trois employés tel que discuté en séance du 19 décembre 2022.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

6. 22-12-337 : Abrogation Résolution #22-11-270 concernant la SPCA

Il est proposé par Marielle Gauthier, appuyée par Madame Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité que la résolution #22-11-270 prise à l'assemblée du 7 novembre 2022 soit abrogée.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. 22-12-338 : CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Réjean Bernard, appuyé par Mme Chantal Godbout et résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 20h12.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

Secrétaire trésorière
Lise Bégin

Mairesse
Fanny Dupras

Je, Fanny Dupras, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.